

## Délégations de compétences de l'Assemblée Générale

| Nature de la délégation   | Validité de la délégation  | Montant autorisé  | Utilisation en 2018   |
|---|--|---|---|
| Rachat d'actions  | Accordée par : AGM du 16 mai 2018 (4 <sup>e</sup> )*<br>Pour une durée de : <b>18 mois</b><br>Prix maximum : 165 euros   | 10 % du capital, soit 42 839 755 actions, pour un montant maximal de 7 068 559 575,00 euros   | <b>Actions auto-détenues</b><br>Au 31 décembre 2018, la Société détenait 1 234 488 actions valorisées à un prix moyen de 95,80 euros, soit une valeur au bilan de 118 265 288 euros.<br><b>Mouvements sur le contrat de liquidité :</b><br>Au 31 décembre 2018, dans le cadre du contrat de liquidité, 9 500 actions au bilan pour une valeur nette de 1 006 876 euros.<br>Pour plus de détails, voir pages 310-311 du présent Document de Référence. |
| Annulation d'actions  | Accordée par : AGM du 16 mai 2018 (15 <sup>e</sup> )*<br>Pour une durée de : <b>24 mois</b>  | 10 % du capital   | 654 000 actions ont été annulées en mai 2018 pour une valeur comptable de 63 396 789 euros (soit un cours moyen de 96,94 euros). (Voir Éléments sur la réalisation du programme de rachat d'actions page 310).  |
| <b>Augmentation de capital</b> par émission d'actions ou de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.            | Accordée par : AGM du 3 mai 2017 (13 <sup>e</sup> )*<br>Pour une durée de : <b>26 mois</b>   | 530 millions d'euros en nominal (plafond global)<br>Montant nominal maximum des valeurs mobilières : 3 milliards d'euros<br>Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes excédentaires (14 <sup>e</sup> résolution AGM du 3 mai 2017) | Néant.  |
| <b>Augmentation de capital</b> par incorporation de réserve   | Accordée par : AGM du 16 mai 2018 (16 <sup>e</sup> )<br>Pour une durée de : <b>26 mois</b>   | Pour un montant maximum de 300 millions d'euros en nominal  | Néant   |
| <b>Augmentation de capital</b> réservée aux salariés :<br>■ dans le cadre d'un plan d'épargne groupe<br>■ dans le cadre d'un dispositif comparable à l'étranger | Accordée par : AGM du 3 mai 2017 (15 <sup>e</sup> )*<br>Pour une durée de : <b>26 mois</b><br>Accordée par : AGM du 3 mai 2017 (16 <sup>e</sup> )*<br>Pour une durée de : <b>18 mois</b> | 30,25 millions d'euros en nominal et 5,5 millions d'actions, ce montant s'impute sur le plafond global de 530 millions d'euros précité  | 1 049 529 actions émises au nominal de 5,50 euros dans le cadre de l'opération d'actionnariats salarié, en décembre 2018.   |
| Émission d'emprunts obligataires  | Accordée par : AGM du 12 mai 2016 (13 <sup>e</sup> )<br>Pour une durée de : <b>5 ans</b>   | 20 milliards d'euros  | Au 31 décembre 2018, encours d'emprunts obligataires de 302 millions d'euros pour L'Air Liquide S.A., 12,4 milliards d'euros pour le groupe Air Liquide.  |
| Stock-options   | Accordée par : AGM du 12 mai 2016 (18 <sup>e</sup> )*<br>Pour une durée de : <b>38 mois</b>  | 2 % du capital au jour de l'attribution des options<br>0,3 % du capital au jour de l'attribution des options pour les dirigeants mandataires sociaux  | 73 380 stock-options attribuées par le Conseil du 25 septembre 2018.  |
| Actions de performance  | Accordée par : AGM du 12 mai 2016 (19 <sup>e</sup> )*<br>Pour une durée de : <b>38 mois</b>  | 0,5 % du capital au jour de l'attribution des actions<br>0,15 % du capital au jour de l'attribution des actions pour les dirigeants mandataires sociaux   | 393 774 actions de performance ont été attribuées par le Conseil du 25 septembre 2018.  |
| <b>Émission de valeurs mobilières</b> avec suppression du droit préférentiel de souscription :<br>■ par offre au public<br>■ par placements privés              | Accordée par : AGM du 12 mai 2016 (23 <sup>e</sup> )<br>Pour une durée de : <b>26 mois</b><br>Accordée par : AGM du 12 mai 2016 (24 <sup>e</sup> )<br>Pour une durée de : <b>26 mois</b> | S'impute sur le plafond global de 470 millions (12 <sup>e</sup> AGM du 6 mai 2015)<br>Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes excédentaires (25 <sup>e</sup> AGM du 12 mai 2016)   | Néant   |

\* Renouvellement proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 7 mai 2019.